

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : Messieurs BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Éric, CRESSENR Cyrille, GEORGE Christian, GERARD Alain, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice, Madame BLAISE Jennifer.

Excusée : Madame DETELA Carole, Monsieur HENRY Christophe qui a donné pouvoir à M. Éric CHERRIER.

Absents : Monsieur DEMANGE Claude

Election du secrétaire de séance

Monsieur Gabriel BOULAY est élu secrétaire, à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du 13 mars 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat

Délibération 2017/007

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, constatant un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 314 291.28 € considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en recettes pour un montant de 6 657.58 €, et un solde d'exécution déficitaire de clôture de 80 116.32€.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 73 458.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

article 1068 : couvrir le besoin de la section d'investissement pour 73 458.74 €,

001 Excédent de fonctionnement cumulé : 240 832.54 €

Subventions aux associations

Délibération 2017/008

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

3fixe comme suit les subventions à inscrire au budget primitif 2017

Entente Bru Jeanménil SBH	800,00
Ruche	600,00
Souvenir français	50,00
Noel du personnel	360,00
USEP	50,00
ADMR	100,00
Pervenches	400,00
ALPT	800,00
JSP	50,00
Transport scolaire	2 500,00
Voyages linguistiques et découvertes	400,00
L'outil en main	50,00
Les Enfants de Brunoît	300,00

Participation syndicale : Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le Département des Vosges

Délibération 2017/009

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la prise en charge, sur le budget communal, de sa participation financière aux dépenses du Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le Département des Vosges pour l'année 2017. Cette participation s'élève à 290,00 €.

Participation syndicale Syndicat Intercommunal pour la Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie

Délibération 2017/010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la prise en charge, sur le budget communal, de sa participation

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

financière aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie pour l'année 2017. Cette participation s'élève à 3 880.50 €.

Vote des taux des impôts locaux

Délibération 2017/011

Vu le Code général des Impôts,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales pour l'année 2017 comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 20,45 %

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 16,71 %

Taxe foncière sur le foncier non bâti : 24,50 %

Taux CFE : 19,34 %

Budget

Délibération 2017/012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017 :

Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 681 393 €

Section d'investissement : recettes et dépenses : 602 386 €.

Le détail du budget est joint en annexe 1.

Détail du compte 6232 : fêtes et cérémonies

Délibération 2017/013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de détailler les dépenses prises en compte 6232 : fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, détaille de la façon suivante le compte 6232 : fêtes et cérémonies

Cérémonie patriotique du 8 mai	Achat de fleurs et vin d'honneur
Cérémonie patriotique du 11 novembre	Achat de fleurs et vin d'honneur
Cérémonie patriotique de la Chipotte	Achat de fleurs
Repas des seniors	Divers achats alimentaires
Remise des dictionnaires	Vin d'honneur
Vœux de la municipalité	Divers achats alimentaires
Événements familiaux	Achat de fleurs

Changement des statuts de la 2C2R

Délibération 2017/014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers a délibéré le 14 décembre 2016 pour approuver le changement des statuts.

Le maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts adoptés le 14 décembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

Indemnité du maire et des adjoints

Délibération 2017/015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une note du ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales et du ministère de l'intérieur du 15 mars 2017 rappelle les revalorisations des indemnités des élus à la suite du relèvement du point d'indice prévu par le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 et par le nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret N° 2017-85 du 26 janvier 2017.

Le maire invite donc le conseil municipal à délibérer pour prendre en compte les nouveaux barèmes.

Le conseil municipal,

Vu le C.G.C.T. et notamment les articles L2123-23 et L2123-23-1

Vu l'article 13 de la Loi 2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice qui a institué un barème

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que la commune compte actuellement une

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017

population municipale de 598 habitants décide :

Indemnité du Maire :

Elle est fixée, à compter du 01 mai 2017, à 15,25 % de l'indice terminal la fonction publique territoriale.

Indemnité de chacun des adjoints :

Elle est fixée à compter du 01 mai 2017, à 6,92 % de l'indice terminal la fonction publique territoriale.

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations apportées à cet indice terminal de la fonction publique.

Subvention RASED

Délibération 2017/016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de subvention du RASED de Rambervillers (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

Il présente les missions du RASED, précise que cette subvention doit permettre de procéder au renouvellement de deux tests d'évaluation et à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le psychologue scolaire. Pour assurer le financement de ces achats, il est proposé de verser cette année 2017 une subvention exceptionnelle de 3€ par élèves puis de revenir à 1€ les années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser au RASED de Rambervillers une subvention à hauteur de 3 € par élève en 2017, puis de revenir à un montant de 1 € par élève pour les années suivantes.

VC 103 et 103 Bis

Le maire informe le conseil d'une signature d'un devis avec le laboratoire routier du Département des Vosges pour effectuer des travaux d'expertise de la route afin de mettre en place la solution technique la mieux adaptée. Coût de la mission : 4 081,00 € HT

Une recherche d'amiante s'avère nécessaire. Au vu des propositions reçues, la société EXIM SARL CUNY Expertises est retenue. Coût de la mission : 812,40 € TTC

Tableau de service des élections

Joint en annexe 2

Informations diverses

Tranchée limite

Des travaux de réfection s'avèrent nécessaires. Un courrier sera adressé aux 4 autres communes concernées afin de savoir si ces réparations peuvent être mutualisées entre les 5 communes. Monsieur Olivier Mangin est chargé du dossier.

Point sur les travaux

Monsieur Patrice Robin fait le point sur les travaux proches : changement de la porte du local de stockage avec réalisation d'un nouveau seuil et mise en place des bordures le long de la rampe d'accès à la salle des fêtes.

Fin de la réunion : 21 h 41